

Tours, le 08 avril 2024.

## FS du CSAL du 08 avril 2024

Étaient présents pour la Direction, M RAIMBAULT, M DURAIN, M MERVILLE, MME ROBIN, MME Agnès LEMOINE, MME AGATI et MME MAUREL.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Approbation des procès verbaux de la formation spécialisée du comité social d'administration local (FS du CSAL) des 12 octobre et 5 décembre 2023 (Pour avis)
2. Actualités de l'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) : présentation de la note d'orientation ministérielle pour 2024 (pour information)
3. Actualités du médecin du travail (pour information)
4. Examen du registre santé et sécurité au travail et des fiches de signalement (pour information)
5. Présentation de [Sign@IFIP](#) (pour information) ;
6. Bilan 2023 de la FS : accident, formation, exécution budgétaire (pour information)
7. Point sur le budget 2024 de la formation spécialisée (Pour avis)
8. Plan départemental de mobilité employeur (pour information)
9. Plan départemental de transition environnementale (pour information)
10. Visites de la délégation de la formation spécialisée (pour information)
11. Questions diverses.

**SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES** a donné lecture de sa déclaration liminaire, annexée ci-après.

Celle-ci a permis d'ouvrir un vaste débat au sein de l'instance à propos du sujet du « flex-office », sous couvert de la circulaire dite « BORNE » (*n° 6392-SG du 8 février 2023 de la Première ministre*) sur la réforme de la politique immobilière de l'État soumise aux contraintes économiques et écologiques.

Le docteur Merle intervient pour indiquer qu'elle partage nos inquiétudes au sujet du « flex-office » notamment en matière de troubles musculo-squelettiques (TMS) et de nuisances sonores. La Direction répond que cela n'est pas un dogme, car nous n'avons pas la même pression immobilière en Indre et Loire que dans les grandes métropoles.

L'objectif visé par la DDFIP 37 est surtout de repenser les espaces de travail pour optimiser les surfaces utiles brutes (SUB) tout en faisant en sorte que les agents s'y retrouvent.

Le Directeur précise que les dépenses engagées devront être vertueuses en termes d'économies financières et écologiques.

Au sein de la DDFIP 37, la potentialité d'organisation en « flex-office » s'appliquera surtout aux agents nomades : les vérificateurs, les géomètres et les huissiers.

1/ Approbation des **procès verbaux** des séances de la FS du CSAL des 12/10/2023 et 05/12/2023.

2/ **Actualités de l'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST)** et présentation de la note d'orientation ministérielle pour 2024 :

En l'absence de l'ISST titulaire et de son intérimaire, Madame AGATI nous présente les 6 grands axes de la note d'orientation ministérielle 2024 :

- Assurer la sécurité des agents,
- Renforcer l'efficacité de la campagne du DUERP,
- Améliorer les conditions de travail, pour prévenir les risques professionnels et donner du sens au travail,
- Prévenir les risques de désinsertion professionnelle et accompagner les agents en fin de carrière,
- Développer la politique d'information et de formation en matière de prévention des risques (sécurité mentale, addiction...),
- Maîtrise du risque amiante,

Concernant la campagne du DUERP : celle-ci a pris beaucoup de retard en raison de la mise en place d'un nouvel applicatif qui n'est pas tout à fait opérationnel : « PREVACTION ».

Désormais mis à disposition tout au long de l'année, il permettra aux chefs de service de signaler les risques « au fil de l'eau ».

Pour autant, le principe des réunions annuelles avec les agents pour le recensement des risques, perdure, ainsi que le groupe de travail d'harmonisation, qui aboutira à l'élaboration du PAP.

La Direction nous informe que nous revenons à un schéma déjà connu : l'alternance un an sur deux d'une campagne DUERP allégée.

Le médecin du travail confirme la difficulté d'utilisation de ce nouveau logiciel.

Preuve encore une fois que la Direction Générale ne prend pas le temps d'expérimenter ces applicatifs...

3/ **Actualité du médecin du travail :**

Le Docteur Merle nous informe que son rapport annuel pour 2023 est toujours en cours d'élaboration, puis présente son compte rendu de la visite effectuée au SGC de Joué Les Tours.

Elle profite de ce rapport pour faire le constat suivant : quel que soit le site, les agents sont mis en difficulté par une importante charge de travail liée au manque d'effectif, ainsi qu'à l'absentéisme pour raisons de santé. En effet, en raison de la moyenne d'âge élevée des agents du département, les arrêts maladie sont plus longs et plus fréquents...

Par ailleurs, elle insiste sur les troubles de SANTÉ MENTALE qu'elle observe auprès des agents de la DDFIP ; elle demande que chacun soit vigilant afin de détecter au plus tôt ses propres difficultés et celles de ses collègues.

M.RAIMBAULT admet que l'année 2023 a été difficile pour les agents notamment avec GMBI, la prime carburant, les nouveaux applicatifs fonciers, la réforme de la responsabilité du comptable public...

Le recours à l'I.A va devenir plus fréquent notamment dans certains métiers : géomètre, vérificateurs.

Le Directeur met l'accent sur la nécessité d'accompagner les agents dans leurs nouvelles façons de travailler.

4/ Examen du **registre santé et sécurité au travail** et des **fiches de signalement** :

Comme souvent, plusieurs remarques concernent la présence de blattes à l'hôtel des Finances de Tours-Vaillant. Les lieux ont été traités. Les affaires des collègues du Domaine qui ont rejoint le site de Béranger ont fait l'objet d'un traitement préventif afin de ne pas contaminer un autre site.

À ce sujet, il est rappelé aux agents de ne pas stocker de denrées alimentaires autrement que dans des boîtes hermétiques, de veiller au nettoyage des bouilloires et cafetières dès la fin de leur utilisation, et de ne pas laisser d'eau stagnante.

Madame Lemoine indique que des microfibres et du liquide dégraissant seront fournis à tous les agents de la DDFIP pour le nettoyage des claviers et écrans.

Fiches de signalement : au nombre de 16. Principalement des injures et menaces verbales, à chaque fois une lettre de soutien est adressée à l'agent et une lettre de mise en garde à l'utilisateur. 2 fiches ont fait l'objet d'un signalement au Procureur comme prévu par l'article 40.

À chaque fiche, l'assistant de prévention, la Direction, le Médecin du travail et l'assistante sociale sont prévenus.

Vous ne devez pas vous censurer et ne pas hésiter à faire un signalement, la procédure sera d'autant plus facilitée par le nouvel applicatif présenté ci-après.

En cas de besoin, nous sommes également là pour vous soutenir.

## 5/ Présentation de [Sign@IFIP](#)

L'application est accessible depuis l'espace RH de chaque agent, Ulysse local ou Novaë.

Sign@IFIP permet à chacun de signaler en temps réel tout incident avec un usager (signalement externe) ou bien avec un collègue, un chef de service (signalement interne).

L'appli n'étant pas encore déployé dans sa totalité, seuls les signalements externes sont actuellement possibles. Les signalements internes peuvent être faits selon la procédure actuelle, via la fiche présente sur la page d'accueil d'Ulysse 37.

Un tutoriel d'explication et de la documentation sont présents dans Novaë.

## 6/ **Bilan 2023** de la FS : accident, formation, exécution budgétaire

Suite aux nombreux accidents de trajet nous reparlons de la formation cycliste demandée l'année dernière.

La Direction nous informe qu'elle a déposé en février dernier, une demande de fonds (27 000 €) pour un projet intitulé « bougez autrement ». Ce financement permettrait une formation cycliste théorique et pratique représentant 70 % du budget, les 30 % restants permettraient avec un abondement financier de la FS l'acquisition de vélos électriques.

Nous devrions savoir sous peu si le projet a été retenu par la Centrale.

## 7/ Point sur le **budget 2024** de la formation spécialisée

La dotation budgétaire par agent augmente légèrement et passe de 127 à 130 €.

Toutes les commandes passées en 2024 doivent être payées en 2024, il ne faut donc plus de commandes de dernière minute qui seront alors annulées et repassées en 2025.

**Vote** : approuvé à l'unanimité.

## 8/ **Plan départemental de mobilité employeur** (PDME)

La DDFIP 37 a confié au cabinet ITER (pour un coût d'une dizaine de milliers d'euros !) l'étude d'un Plan de mobilité sur 3 sites du département : CDFIP Edouard Vaillant / CDFIP Chinon / Loches.

Il sera établi 1 plan de mobilité par site, proposé au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024.

Le diagnostic : 1 enquête mobilité effectuée en mars par courriel auprès des agents de tous les services de ces sites, pour déterminer leurs besoins et contraintes + 1 enquête des données bâtimentaires et des données RH.

Une présentation du plan d'action proposé par ITER sera faite sur chaque site, en présence de tous les acteurs ayant participé à sa construction.

ITER est accompagné dans cette action par une équipe locale : Christophe DURAIN (pour le pôle ressources), Charles MERVILLE (correspondant ECOFIP), Maryse CONAN (division BIL), plus 1 correspondant par site.

La Direction s'engage à faire remonter aux collectivités les besoins des agents en matière d'offre de service de transport, de développement de ligne ou autre.

En effet, les agents ne sont pas contre prendre les transports en commun mais la fréquence et la durée des trajets restent un frein rédhibitoire.

**SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES** s'étonne que nous devions faire appel à un cabinet extérieur pour réaliser une étude portant sur des données déjà connues des RH et insiste pour que les préconisations du plan d'action soient à la hauteur de l'investissement financier comme de celui des agents qui se sont fortement mobilisés afin de répondre à l'enquête.

Les attentes sont grandes, les propositions devront être inventives !

En effet, préconiser une énième incitation au covoiturage ou utilisation d'un vélo, ne sera pas suffisante.

## 9/ **Plan départemental de transition environnementale**

Il s'articule sur la période 2023/2025 en 5 points :

- Animation d'un réseau,
- Formation des personnels,
- Mobilité (voir le PDME) avec comme objectif la réduction de l'impact des déplacements,
- Diminution de la consommation énergétique des bâtiments,
- Augmentation de la politique d'achats écoresponsables

La direction souhaite impliquer les équipes déjà motivées par l'écologie pour insuffler une dynamique d'éco-responsabilité au plus près de leurs collègues.

**SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES** réplique que dans la liste des items annoncés, plusieurs avaient été proposés par les agents dans le cadre du Fond Local de Développement : À l'époque la direction n'avait pas souhaité donner suite !

## 10/ **Visites** de la délégation de la formation spécialisée

- Au sujet de la visite effectuée par la délégation au SIP de Tours en décembre 2023 :  
À ce jour, les remarques effectuées par la FS n'ont pas toutes été corrigées (câblages, multiprises, ...)

Concernant les RPS (risques psycho-sociaux), relevés nombreux lors de cette visite de poste, la direction ne nous parle que de GMBI, alors que les agents ont exprimé un mal-être qui datait d'avant GMBI : un « pilotage à coup de pressions », un management agressif et sans calendrier ni visibilité.

Concernant le sentiment d'insécurité avec les agressions nombreuses lors des contacts avec le public : la direction a ENFIN pris la décision de recruter un vigile qui sera présent sur le site de Vaillant à partir du 02 mai 2024, pour une durée de 9 mois (pour couvrir le temps de la campagne déclarative de l'IR et aussi celle des avis). Celui-ci sera présent sur site, le matin de 08H45 à 12H45, afin de couvrir la plage de réception du public.

- La visite effectuée sur le site du CGR de Loches fera l'objet d'un retour lors de la prochaine formation spécialisée du CSAL 37.

- Notre prochaine visite pourra concerner le site de l'hôtel particulier de Béranger où les travaux sont désormais achevés.

## 11/ Questions diverses :

### Point immobilier :

– 1er sujet : les déménagements de la PAIERIE et de la TDVM : en effet, les agents ont appris début avril, leur prochain déménagement fixé à la mi-mai !

Nos collègues, seront installés au 3ème étage pour un moyen terme (plus d'une année ...), avant de redescendre ensuite au 1<sup>er</sup> niveau.

Ces réorganisations interviennent dans le contexte des travaux de remplacement des ouvrants (qui devraient débuter en JUIN), et de l'installation d'un service extérieur à notre administration au RDC de Vaillant (prévue fin 2024 ou début 2025).

Il s'agit de la DSR (Délégation à la Sécurité Routière, du ministère de l'Intérieur), qui vient s'installer sur Tours dans le cadre du programme de la démétropolisation de Paris.

Le projet immobilier définitif concernant la réorganisation future du 1<sup>er</sup> étage de Vaillant ne peut pas nous être communiqué, car M RAIMBAULT indique que les arbitrages ne sont pas arrêtés à ce jour mais que tout se fera à l'aune des préconisations de la circulaire BORNE !

Nous demandons à être prévenus le plus en amont possible afin de communiquer vers les agents concernés par cette réorganisation avec le plus de transparence possible.

La rénovation du logement du gardien interviendra aussi dans le prolongement des travaux des ouvrants du patio cependant, ils ne devraient pas être aussi importants que ceux prévus à l'origine notamment en ce qui concerne l'isolation phonique.

### – Gestion des déchets :

Une communication sera prochainement effectuée sur Ulysse 37 pour expliquer le nouveau système de tri.

À compter de mi-avril, chaque étage de Vaillant sera doté de points d'apport volontaires qui comportent 3 flux (papier, recyclable et tout venant) abondés par les agents et évacués par le personnel de ménage vers la mini-déchetterie du site.

Puis un système équivalent sera mis en place sur les 5 autres sites du département (hors celui des Deux Lions dont la gestion est assurée par la DISI 44)

### **Vos élues en CSAL :**

Marie AUDEBERT & Françoise CLAURE (titulaires)

Nathalie NIBAudeau & Laurence PEZIERE (suppléantes)

## Section d'Indre & Loire

### Déclaration liminaire de la FS du CSAL du 08/04/2024

Monsieur le Président,

Tout d'abord, **SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES** déplore que les membres de cette instance, mise en place en janvier 2023, n'aient toujours pas pu bénéficier de la formation dédiée.

La finalité de cette instance, outre la santé et la sécurité, n'est-elle pas d'améliorer les conditions de travail des agents ? Pour cela, depuis des années, le CHSCT-37, puis la FS du CSAL 37 financent des équipements adaptés au mieux à chacun des agents, en fonction notamment des différentes morphologies, et pour certains, de leur pathologie ou leur handicap. Les nouvelles orientations de notre ministère au niveau national prônent clairement la remise en cause de cet objectif pour les années à venir notamment par le développement de l'organisation en « Flex Office ». Si la Direction d'Indre et Loire n'est pas encore touchée, contrairement à la région parisienne, Lyon, Bordeaux... il est impératif d'avoir une réelle réflexion au sein de la FS du CSAL ce jour, où l'on va voter à nouveau, comme à chaque séance, l'acquisition de fauteuils de modèle très différents, de pupitres de saisie, de repose-pieds, de roller mousse, ...

En effet, le « flex office » va à l'encontre d'espaces de travail adaptés à chaque agent, et donc propice au développement des TMS (troubles musculo-squelettiques).

Autre constatation de **SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES**, l'ordre du jour de cette FS du CSAL comporte pour information le sujet « Plan de Mobilité Employeur ».

Or nous demandons depuis 2 ans, compte tenu du constat du nombre de chutes en vélos et trottinettes figurant sur les fiches accidents trajets domicile travail, qu'une formation soit proposée aux agents, comme cela est déjà fait par les DDFIP 49, 35, ...

En effet, il est difficile d'en décider en séance, sans pouvoir en discuter en amont via un groupe de travail.

La FS du CSAL doit se donner les moyens d'une réelle politique de prévention et ne pas se contenter d'être une simple « chambre d'enregistrement » !

Enfin, l'absence d'un ISST (titulaire ou intérimaire) en présentiel est également un frein à l'instance.

Pour finir, **SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES** souhaite que les chefs de services tiennent compte du temps syndical réel dans l'élaboration de la répartition des charges et missions des agents de leur service.

Merci à vous.